



## DOCUMENT D'ACCEPTATION PREALABLE A LA RECEPTION DE MATERIAUX INERTES

Cadre réservé à 2C matériaux

N° Document :

Date de la demande :

Valable jusqu'au :

Site destinataire : CHUIGNOLLES

### 1/ Producteur du déchet (Maitre d'Ouvrage)

Nom ou raison sociale :

Adresse :

N° SIRET :

Personne à contacter :

Téléphone :

### 2/ Intermédiaire/Détenteur du déchet (Entreprise)

Nom ou raison sociale :

Adresse :

N° SIRET :

Personne à contacter :

Téléphone :

### 3/ Transporteur (ou liste des transporteurs en annexe I si plusieurs transporteurs)

Nom ou raison sociale :

Adresse :

N° SIRET :

Personne à contacter :

Téléphone :

### 4/ Origine du déchet et quantités transportées

Nom du chantier :

Date prévisible de première livraison :

Adresse du chantier :

Durée du chantier :

Prévision des quantités à apporter en tonnes :

### 5/ Identification du déchet

CF Annexe I de l'arrêté du 12 décembre 2014.

Code déchet	Description	Restriction

#### Déchets autorisés

-170101 Béton trié  
 -170302 Mélanges bitumineux sans goudron <sup>1-2</sup>.  
 -170504 Terres et cailloux sans substance dangereuse <sup>3</sup>.  
 -200202 terres et pierres <sup>3</sup>.

Analyses à fournir :

<sup>1</sup> Absence de Goudron (HAP)

<sup>2</sup> Absence d'amiante

<sup>3</sup> Lixiviation (NF EN 12457-2) en cas de doute.

### 6/ Engagement des producteur/détenteur/transporteur

- ❖ Amener des déchets conformes aux spécifications de cette demande et à l'arrêté du 12 décembre 2014.
- ❖ Transporter les matériaux dans des camions conformes à la législation, en respectant nos consignes de sécurité (surcharge interdite, port EPI...)
- ❖ Evacuer dans des filières adaptées tous déchets refusés.

Producteur	Intermédiaire	Transporteur
Date :	Date :	Date :
Nom :	Nom :	Nom :
Cachet et signature :	Cachet et signature :	Cachet et signature :

**Tout déchet interdit sur nos sites fera l'objet d'un refus et d'un porter à connaissance auprès des autorités compétentes.**

### 7/ Acceptation/ refus (cadre réservé à 2C matériaux)

Le déchet est :  Accepté  Refusé (motif) :

Date :

Nom :

Certificat d'acceptation N°

Heure :

Cachet et signature :

## ANNEXE I

**LISTE DES TRANSPORTEUR (S) SUSCEPTIBLES DE TRANSPORTER VOS DECHETS :**

Raison sociale :

---

Adresse :

---

Code postal :

Ville :

N° de Siret :

Code APE :

---

Nom du responsable du transport :

Date :

Signature :

---

Raison sociale :

---

Adresse :

---

Code postal :

Ville :

N° de Siret :

Code APE :

---

Nom du responsable du transport :

Date :

Signature :

---

Raison sociale :

---

Adresse :

---

Code postal :

Ville :

N° de Siret :

Code APE :

---

Nom du responsable du transport :

Date :

Signature :

---

Raison sociale :

---

Adresse :

---

Code postal :

Ville :

N° de Siret :

Code APE :

---

Nom du responsable du transport :

Date :

Signature :

---

INDICE A

DOCUMENT DE REFERENCE : ARRETE DU 15 OCTOBRE 2001

REDIGE PAR LE RESPONSABLE QSE



## DOCUMENT D'ACCEPTATION PREALABLE « DAP »

### NOTICE EXPLICATIVE

Il est obligatoire avant toute livraison de déchet inerte d'être en adéquation avec la réglementation et de nous transmettre le document d'acceptation préalable « DAP ».

Un DAP doit être établi par déchet et par chantier, en renseignant :

- Les cadres 1 à 4 pour l'origine du déchet :

Cadre 1 : Il s'agit éventuellement de votre client.

Cadre 2 : C'est sûrement pour vous 😊

Cadre 3 : Le ou les transporteurs avec qui vous allez travailler.

Cadre 4 : Adresse de localisation précise de votre chantier.

- Le cadre 5 pour l'identification du déchet.

- Le cadre 6 pour les engagements.

Les DAP une fois renseignés doivent nous être envoyés dans un délai de 48 heures avant les premières livraisons, à l'adresse mail suivante : [agencecommerciale@2cmat.fr](mailto:agencecommerciale@2cmat.fr).

Après vérification et acceptation des déchets, le DAP est renvoyé avec un n° d'acceptation (cadre 7 du DAP). Celui-ci est valable un an.